Zeitschrift: Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse

Herausgeber: Aînés

Band: 20 (1990)

Heft: 5

Rubrik: Pro Senectute : maintien à domicile : pour qui les cas légers?

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

PRO SENECTUTE

SECRÉTARIAT ROMAND: case postale,
1800 Vevey 1, rue du Simplon 23, (021) 923 50 23
SECRÉTARIATS CANTONAUX:
1211 Genève 4, rue de la Maladière 4, (022) 21 04 33
1000 Lausanne 9, rue du Maupas 51, (021) 36 17 21
2301 La Chaux-de-Fonds, av. L.-Robert 53, (039) 23 20 20
2502 Bienne, rue du Collège 8, (032) 22 20 71
2800 Delémont, av. de la Gare 49, (066) 22 30 68
2710 Tavannes, rue du Pont 4, (032) 91 21 20
1701 Fribourg, rue Saint-Pierre 10, (037) 22 41 53
1950 Sion, rue des Tonneliers 7, (027) 22 07 41

Maintien à domicile: pour qui les cas légers?

Vivre chez soi: un privilège de tous les âges!

La politique de maintien à domicile mise progressivement en place par l'Organisme médico-social vaudois (OMSV) dans tout le canton vise principalement à éviter l'admission des personnes âgées dépendantes dans les homes. Mais qui s'occupera des cas légers? L'OMSV, au risque de faire éclater les budgets de la santé publique, ou les institutions privées? Le forum public organisé le 22 mars à Bussigny, à l'occasion de l'assemblée annuelle de Pro Senectute Vaud, n'a guère fait avancer le débat.

Quoi de plus normal que de vouloir rester chez soi, quand, l'âge venu les forces déclinent et la maladie survient. On n'entre pas volontiers dans une situation de dépendance. L'affaiblissement des solidarités familiales et l'urgence des besoins rendent indispensable l'établissement d'une politique concertée dans ce domaine, ne serait-ce que pour utiliser judicieusement les ressources humaines et matérielles à disposition. Pour Philippe Pidoux, conseiller d'Etat, chef du Département de l'intérieur et de la santé publique, l'action médico-sociale est devenue le théâtre d'une confrontation des idées et des convictions politiques.

Diminuer les coûts

De l'avis de M. Pidoux, le canton n'a pas à aider tous ceux qui rencontrent des difficultés personnelles, mais seulement les personnes durablement atteintes dans leur santé. Compte tenu du coût élevé de l'hospitalisation (CHUV: 1000 francs par lit et par jour), le maintien à domicile, solution plus humaine, devrait conduire à de substantielles économies.

Etant donné le prolongement probable de l'état de dépendance, l'action médico-sociale cherche à reconstituer puis maintenir un milieu qui permette à la personne dépendante de continuer à vivre aussi normalement que possible. Une démarche qui se réclame avant tout de la prévention.

Il ne saurait y avoir de politique cohérente de maintien à domicile, sans une collaboration suivie entre toutes les institutions sociales intéressées publiques et privées. L'Etat a confié à l'OMSV le soin de mettre en place une politique coordonnée de soins à domicile. Les 40 centres médico-sociaux prévus dans le canton vont reprendre progressivement une partie des prestations assurée par les institutions privées. Ces dernières, parmi lesquelles Pro Senectute, changeront immanquablement d'identité et courent le risque de se voir privées de soutiens financiers.

Des limites

Les communes, le canton et les caisses-maladie financent le maintien à domicile que l'Etat a confié à un partenaire indépendant, l'OMSV. Cette politique s'inscrit dans la continuité; elle cherche à coordonner toutes les bonnes volontés, en fixant comme objectif premier le bien-être de l'usager, et gagne ainsi en légitimité. Pour Ph. Pidoux, Pro Senectute ne manquera pas de récolter les fruits de cette coopération, notamment en développant des activités complémentaires.

Mais la politique officielle se heurte à des limites: le droit pour chaque usager de choisir lui-même entre rester chez lui ou entrer dans un home; quoique considérables les moyens financiers engagés connaissent eux aussi des limites; enfin, la fonction créant le besoin, il y aura très probablement des cas légers à traiter que l'entourage sera soulagé de confier à des services plus compétents.

C'est précisément ce que redoute Jean-François Bourgeois, directeur de Pro Senectute Vaud. Les professionnels du maintien à domicile pourraient, eux aussi, être tentés de parer au plus pressé en prenant à leur charge les cas légers plus faciles à résoudre. Du coup, il deviendrait plus difficile de freiner l'afflux dans les établissements médico-sociaux. Un rapport américain est sur ce point particulièrement éloquent. Le danger est réel de voir les permanences régionales débordées et les coûts enfler démesurément.

JURA

20e anniversaire

Nous célébrons cette année les 20 ans d'existence de Pro Senectute Jura, fondation créée en mai 1970, en même temps que débutaient les activités gymniques. La fête aura lieu à la halle des fêtes de Boncourt, **le mardi 19 juin.** Les travaux d'organisation marchent bon train. A trois mois du grand rendez-vous, 400 personnes sont déjà annoncées, mais il y en aura certainement 700 en définitive. Pour celles et ceux qui ont participé à la dernière fête, à Courtemaîche, nul n'est besoin de leur faire des dessins. Ils brûlent de récidiver, que ce soit en chansons ou en exhibitions gymniques. Mais il y aurait place aussi pour des ballets et des scènes théâtrales. S'imagine-t-on que des monitrices et des membres de clubs sont des fondateurs toujours présents? Honneur à eux! Et que tous les adeptes de Pro Senectute soient à Boncourt à la veille de l'été!

A. R.

Privés à la rescousse?

Les institutions privées pourraient jouer un rôle utile en prévenant cet afflux de cas légers dont elles s'occuperaient elles-mêmes. Pour ce faire, Pro Senectute offre des prestations aptes à s'intégrer dans la politique de maintien à domicile, des mesures complémentaires (animation, loisirs) au service des personnes démunies ou vouées à la solitude (800 personnes ont bénéficié l'an dernier du programme de sorties Jolybus) et d'autres activités de soutien à domicile: centres de jour, clubs d'aînés, mouvements d'entraide, ateliers divers. Deux conditions: trouver un mode de coopération conforme au génie propre de chacune des institutions partenaires, faciliter le travail de collaboration sur le terrain par des aménagements et des mesures d'assouplissement dans les centres médico-sociaux régionaux. C'est ainsi que chacun des partenaires remplira le mieux sa mission: développer la qualité de vie à domicile.

Quelle régionalisation?

Les communes n'ont pas attendu le quadrillage médico-social du canton pour intervenir, devait ensuite observer G. Dall'Aglio, chef des services sociaux de la ville d'Yverdon-les-Bains. Il redoute que, sous couvert de décentralisation, le canton ne veuille maintenir une structure toujours plus forte au siège de l'OMSV à Lausanne. Il préférerait que le canton opte pour une politique analogue à celle qu'il mène avec les hôpitaux régionaux: un système d'enveloppe budgétaire qui permet à chaque région de s'organiser elle-même. La complémentarité entre les services sociaux publics existants et les centres médico-sociaux régionaux reste à définir. M. Dall'Aglio craint qu'une organisation trop structurée ne décourage les énergies et la créativité. Interrogations financières aussi dans la bouche de Ph. Wehrli, municipal (Bussigny). Le Conseil d'Etat ne va-t-il pas se décharger sur les communes? D'ores et déjà, il est prévu que celles-ci participent pour 20% des frais. Les optimistes prévoient que maintenir une personne dépendante chez elle devrait permettre d'économiser 30% par rapport au séjour dans un home. D'accord, mais ce qui importe, avant tout c'est que les gens se sentent heureux.
Ajointe de direction à l'OMSV, Ch. Schaub se dit prête au dialogue pour rechercher la meilleure solution. En ce qui concerne les cas légers, leur prise en charge par des réseaux parallèles risque de devenir aussi onéreuse par elle-même, les centres médico-sociaux régionaux perdant la maîtrise de l'ensemble du dispositif. Enfin, il s'agit d'assurer la continuité de la prise en charge pour le bien-être de l'usager. La seule solution consiste à opérer un tri rigoureux pour ne retenir que les personnes qui ont véritablement besoin d'aide.

Et la relève?

Comment recruter un personnel qui fait déjà défaut actuellement et l'engager rationnellement? S'il est encore relativement aisé de réunir les fonds nécessaires, il n'en va pas de même des ressources humaines. Ce service pourra-t-il fonctionner en permanence, jour et nuit, samedi et dimanche? Qui trouvera de nouvelles aides au foyer, quand leur rétribution est aussi modeste, s'inquiète Jean Carrel, adjoint à la direction de Pro Senectute. Il n'y a pas d'autre moyen que de bloquer les effectifs dans d'autres services. Les économies ainsi réalisées permettent d'améliorer les salaires. «Nous sommes condamnés à réussir», conclut Ph. Pidoux dans sa réponse.

J. D.

JURA BERNOIS BIENNE

Assemblée générale de l'Association des clubs d'aînés du Jura bernois et Bienne romande

L'assemblée générale de l'Association des clubs d'aînés du Jura bernois et Bienne romande s'est déroulée le 16 mars 1990 à Sonceboz.
Sous la présidence de M. Louis Hirschy, la première partie de l'après-midi a été exclusivement administrative (approbation des comptes, réélection du comité actuel, etc.).
La seconde partie a été consacrée à la conférence fort intéressante de M. Paul-André Berger, qui traitait différents problèmes inhérants au 3e âge.
Au programme de cette année, l'association vous invite d'ores et déjà à venir participer:
le 22 mai à la journée de visite au home «Mon Repos», La Neuveville;
le 22 septembre à la grande fête automnale à la halle de gymnastique de Sonceboz, animée par Jacky Thomet et son orchestre.

Dernière minute

VAUD

Un puzzle pour aider

L'arbre qui réunit les saisons

La direction de Pro Senecture-Vaud a confié à un artiste vaudois, Jacques Perrenoud, peintre lithographe, le soin de créer une œuvre originale sur le thème «L'arbre de vie». Jacques Perrenoud n'est plus à présenter, tant il a réalisé de travaux d'imagerie et d'illustration. (Voir couverture de ce numéro.)

Ce Lausannois, installé à Baulmes depuis 1965, farouchement indépendant sur le plan professionnel, fait revivre dans cette bourgade, au travers de son atelier de lithogravure sur pierre, un métier en voie de disparition.

«D'emblée, je n'ai pas voulu réaliser un arbre botanique. J'ai eu l'idée d'en faire un arbre qui réunisse les saisons de la vie avec un tronc et une couronne. Le tronc est solide comme l'homme qui se tient debout. La couronne, c'est le poumon, l'arbre qui respire. Et j'ai mis la couronne en mouvement au travers des cycles de la vie.

Le printemps, la floraison, le papillon qui va vers l'été, le soleil, la chaleur. L'oiseau qui symbolise la liberté, l'évasion, les vacances, avec un épi de la moisson; l'automne avec la grappe, un fruit à plusieurs éléments qui fait penser à la communauté; l'hiver, le petit cristal de neige et l'étoile de Noël avec une allusion chrétienne.

La lune en croissance... le monde vers la plénitude.
L'arbre repose sur un trait arrondi qui rappelle la rotondité de la terre. J'aime les choses qui se rattachent à des symboles. Et puis enfin, ça doit être un cri: voilà le pourquoi des couleurs vives.»

Mais n'est-il pas «dérangeant» pour un artiste de voir son œuvre mise en pièces?

«Pas du tout, on est chaque jour mis en pièces et l'on se reconstruit. Il y a un côté art et expression picturale, art appliqué qui passe au travers du puzzle».

Souscription

Nom: _____

Prénom: _____

Adresse: _____

_____

Tél. _____

Je commande: _____ puzzle(s) à Fr. 10.– pièce

Je commande: _____ lithogravure originale numérotée de Jacques Perrenoud à Fr. 900.–

Date: _____

Signature: _____

Bulletin à retourner à:
Pro Senectute-Vaud
Maupas 51, 1004 Lausanne

GENÈVE - SOCIAL

L'ASPAVOID (Association genevoise de soutien aux personnes âgées, veuves, orphelins et handicapés démunis) a un nouveau numéro de téléphone: 786 81 30

L'allocation de logement personnalisée a été mise en application à fin mars 1990.
Pour l'obtenir: s'il n'habite pas un logement subventionné et s'il n'est pas bénéficiaire de l'OAPA, le prétendant à l'allocation devra en premier lieu demander l'homologation de son appartement à l'Office financier du logement (Département de l'intérieur, de l'agriculture et des affaires régionales). Cette homologation doit être obtenue avec l'accord du propriétaire et elle ne peut se faire que si le logement correspond aux normes admises pour les immeubles soumis à la loi du logement. (C'est là que des difficultés peuvent être rencontrées!)
Ensuite, la demande formelle peut être adressée à l'Office du logement social (26 rue du Stand) qui décidera de l'octroi ou du refus de cette allocation en fonction du nombre de pièces et d'occupants, du revenu imposable et du loyer. Le montant de l'éventuelle allocation est calculé avec une tabelle et en tenant compte des «taux d'effort» réglementaire et effectif.

Suivez le guide

Nul n'est censé ignorer la loi... mais, dans la pratique, il est rare d'avoir sous la main les textes légaux nécessaires et de pouvoir s'y retrouver. Afin d'offrir un fil conducteur à toute personne confrontée aux nombreuses démarches de la vie quotidienne, ainsi qu'à ceux qui sont appelés à renseigner leurs clients, patients ou usagers, l'Hospice général met à disposition trois classeurs d'information sur les divers aspects juridiques et sociaux de la vie à Genève.

Le Guide-Service est en effet un aide-mémoire conçu pour offrir une réponse claire, pratique et d'actualité aux questions auxquelles chacun est un jour ou l'autre confronté, par exemple:

A quelles conditions peut-on obtenir les prestations complémentaires?
Comment rédiger un testament?
Où commander les repas à domicile?
Qu'est-ce qu'un appareil de sécurité?
Entrer en pension: les démarches, le contrat, le paiement...
Une description aussi claire que possible des dispositions légales, ainsi que des adresses et des indications sur les démarches à faire. Il offre également des modèles de lettres ou de conventions que chacun peut adapter à son cas particulier. Un index permet de déterminer sous quelle rubrique est traité le sujet.

Les trois classeurs complets, Fr. 45.– Abonnement annuel donnant droit à l'envoi automatique des fiches révisées et nouvelles, Fr. 20.–
A commander à l'Hospice général, Service d'information sociale et juridique Cours de Rive 12, Case postale 430, 1211 Genève 3. Tél. 736 31 32

Abonnements TPG

L'Office des allocations aux personnes âgées, aux veuves, aux orphelins et aux invalides du canton de Genève communique:
Nous avons le plaisir de vous informer que, désormais, tous nos bénéficiaires ont la possibilité de recevoir gratuitement un abonnement donnant droit à la libre circulation sur le réseau entier de la Communauté tarifaire genevoise, à savoir:

- **réseau entier des TPG**
- **réseau TPV (Transports Publics Verniolans) de Vernier**
- **navette Onex – Loëx**
- **Mouettes genevoises (lignes 1 et 2)**
- **lignes CFF – 2e classe (Genève-La Plaine, Genève-Céligny, Genève Cornavin-Aéroport).**

La participation personnelle de 40 francs est donc supprimée.

AGENDA

UNI 3e âge

Le programme des conférences et visites commentées du semestre d'été de l'Université du 3e âge est publié.
Renseignements: 6, rue de Candolle, tél. 705 70 60/42, de 9 h 30 à 11 h.

Le Centre social protestant de Genève propose des activités pour le nouvel âge

Des promenades pédestres:
le 11 mai, après-midi, de Cologny à Collonges-Bellerive
le 31 mai, toute la journée, au pied du Jura, de L'Isle à Croy (VD).

Renseignements et inscriptions (pour le 31 mai) au tél. 757 28 06

De l'expression corporelle en musique, le mardi à 9 h 30, à la salle du Forum.
C'est gratuit!
Des cours de natation dans 9 quartiers et communes du canton.
Des séjours de vacances en Italie, Espagne, Grèce, Chypre... et aussi à Château-d'Œx.

Centre social protestant: «Activités Nouvel Age»: 24, rue du Village-Suisse. Tél. 022/20 78 11

3 journées pour les aînés

De 9 h 30 à 17 h:
A Vennes le 14 juin, et à Neuchâtel, église de la Rochette, le 19 juin: «En amitié avec les autres générations».
Cette affection mutuelle ne va pas de soi. Elle bute sur des opinions et des comportements facteurs d'incompréhension. Comment vivre cet amour du prochain sans compromis et dans le respect des générations qui nous suivent?
A Onex (GE), chapelle méthodiste, le 31 mai: «La vie après la vie».
Ce thème préoccupe beaucoup de nos contemporains. Il est le sujet de nombreux livres et donne lieu à des spéculations diverses. Celui qui est ressuscité d'entre les morts a donc autorité pour parler de l'au-delà en connaissance de cause.

Responsables des trois journées: M. Ray et une équipe.

Repas: Vennes, repas chaud à midi (prix indicatif: Fr. 20.– pour la journée). – Neuchâtel et Genève, pique-nique tiré des sacs. Boissons chaudes offertes, offrande pour couvrir les frais.

Inscription seulement pour Vennes et Genève: 15 jours avant chaque rencontre, par écrit.

Pour tous renseignements complémentaire, veuillez contacter la Ligue pour la lecture de la Bible, 90, rte de Berne, 1010 Lausanne, tél. 021/32 15 38.

25e anniversaire

Mercredi 30 mai, de 14 h à 17 h, la Fédération vaudoise de gymnastique pour aînés recevra à la patinoire de Malley, à Lausanne, 4000 personnes, dont 800 figurants, à l'occasion de son 25e anniversaire. L'entrée à cette manifestation est libre. Le spectacle aura pour thème «La Fontaîne de Jouvence», et sera constitué des productions des aînés, de leurs monitrices et d'un groupe d'enfants.

Renseignements auprès des moniteurs ou de Mme Jegerlehner, route de Morrens, Cugy, tél. 021/731 22 13.

AVIVO

Résolution

Réunit en assemblée publique à l'appel de l'AVIVO – Genève, les 500 participants après avoir entendu un rapport sur les projets d'initiatives populaires pour un renforcement de l'AVS/AI, se déclarent prêts à soutenir efficacement l'initiative qui sera lancée.
Tout en souhaitant qu'un accord se fasse sur un texte, ils s'adressent au Parti socialiste, à l'Union syndicale suisse et au Parti suisse du travail pour que le projet prévoie la rente minimum à Fr. 1600.– par mois et que les cotisations AVS – 2e pilier n'excèdent pas au total 8% du revenu des salariés.
Ils demandent que l'initiative populaire soit lancée dans les délais les plus rapides.